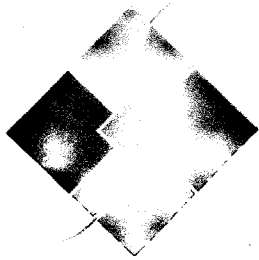


Le 6 mai 2009



MAIRIE DE CANET

SERVICE COMMUNICATION

Objet : Édition du Journal municipal N° 6

Madame,

Vu les nombreux articles imprimés (photos et textes) l'impression du journal soulève des difficultés techniques. En conséquence à compter de ce jour, les articles des associations ne paraîtront que deux fois par an en début d'année et début juillet.

C'est pourquoi nous vous invitons à faire paraître dans ce numéro, toutes les informations concernant vos manifestations à venir d'ici la fin de l'année.

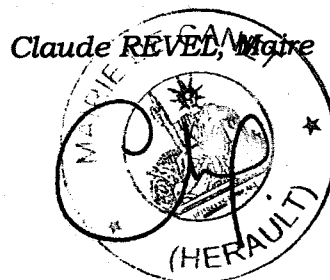
Lors de la journée des associations qui se déroulera en septembre vous aurez l'occasion de présenter vos activités ainsi que votre programme.

Le prochain numéro du Journal « Le Petit Canétois » sera publié début juillet en 1300 exemplaires.

Je vous demanderai donc, de bien vouloir me communiquer vos articles rédigés concernant vos futures activités, de préférence envoyés par e-mail. et de me les transmettre

avant le 8 juin, dernier délai
nous ne pourrons pas publier les articles envoyés après cette date.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.



NB : Permanence du Service Communication :
Les Mardis de 8h30 à 12h00 et les Jedis de 14h00 à 17h30